

Honoraire de l'agence Agence de l'orangerie

HONORAIRES VENTES TTC (T.V.A. 20% incluse)

La rémunération du mandataire est stipulée sur le mandat de vente selon le barème ci-dessous

De 0 à 45 000 €	FORFAIT 4 500 €
8% sur la part comprise entre 45 000.01 et 50 000 €	
7% sur la part comprise entre 50 000.01 et 60 000 €	
6% sur la part comprise entre 60 000.01 et 150 000 €	
3% sur la part excédant 150 000 €	